

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Plan de constatation de la nature forestière

plan n° 2

Approuvé par la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne dans sa séance du	Soumis à l'enquête publique du au
Le Syndic : La Secrétaire :	Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne dans sa séance du	Approuvé préalablement par le Département compétent Lausanne, le
Le Président : Le Secrétaire :	La Cheffe du Département :
Mis en vigueur le	
Plan établi sur la base des données cadastrales et authentifié par : Pierre BONJOUR, Ingénieur EPFL-SIA/géomètre officiel	
Pully, août 2019	Echelle 1:2500
Pierre Bonjour, Ing. EPFL/géom. officiel Chemin des Anciens-Moulins 2A 1009 Pully 021729.80.75 pbonjour@vtx.ch	

